

## Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

### Déclaration du groupe Associations

La biodiversité est un patrimoine commun de la Nation, dont l'Homme a longtemps cru pouvoir s'en affranchir en l'asservissant. Or les atteintes sont devenues telles que c'est la reproduction toute entière du monde vivant qui est en cause aujourd'hui, compromettant en retour la reproduction même des activités humaines, dont l'économie.

Le groupe des associations rappelle son attachement majeur à la problématique de la biodiversité et tout particulièrement sur son territoire, qui se place parmi les dix pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées dans le monde. Le groupe des associations rappelle aussi la nécessaire synergie à travailler entre la dégradation du climat et l'absolue nécessité de lancer de nouveaux programmes sur la préservation et le développement de la biodiversité dans le monde et en France.

15 milliards d'arbres sont perdus chaque année dans le monde. 39 % des mammifères marins sont menacés d'extinction. 50 % des écosystèmes d'eau douce vont aussi disparaître... A ce titre et concernant notre territoire, le groupe des associations adresse en préambule un message fort de soutien aux départements d'outre-mer les plus fortement impactés par cette catastrophe écologique.

Et pourtant, de nombreuses mesures étatiques ont depuis des années déjà, bercé le paysage mondial et hexagonal : La Convention sur la biodiversité biologique de 1992 et du protocole 7 de Nagoya de 2010, la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, le plan Biodiversité de juillet 2018... Aucun de ces plans n'a répondu aux attentes placées par les États ou par les structures environnementales. Pires, ces mesures ont été qualifiées d'inexistantes sur le terrain, n'ayant jamais joué leur rôle d'entraînement, sans réel pilotage ni portage politique ou connexion avec les axes internationaux.

La nouvelle stratégie pour la biodiversité, qui voit donc le jour, doit être soutenue avec force et conviction. Elle doit être portée par une volonté politique forte traduite dans l'organisation même des services ministériels, par les moyens financiers et humains octroyés, notamment pour le soutien de la connaissance et de la recherche, ainsi que par un renforcement des normes juridiques pour la protection de

la biodiversité. Elle doit placer la société civile, les acteurs publics, privés et associatifs au cœur de ce dispositif pour faire de la biodiversité un élément fondamental de l'éducation et de la formation. La génération 2020 qui voit le jour doit être la cible prioritaire de toutes les actions éducatives à venir. Le triptyque femme – homme – nature doit dominer tous les débats, qu'ils soient économiques, sociétaux ou environnementaux.

Si l'État doit bien évidemment assurer la gouvernance de cette nouvelle stratégie, les nouveaux présidents et nouvelles présidentes de région et de département, fraîchement élus depuis six mois, doivent prendre désormais toutes leurs responsabilités dans cette impulsion de reconquête de la biodiversité. Les schémas d'aménagements régionaux, les SCoT, les PLUIH doivent impérativement intégrer cette gestion des espaces naturels, de l'eau et de l'aménagement durable des territoires. Les communes et EPCI doivent faire varier les taux de la taxe d'aménagement, pour inciter à densifier les centres-villes, en exonérant de cette taxe les projets qui ne changent pas l'emprise au sol du bâti et en contraignant, voire en rendant impérieuse la taxe sur les logements vacants... Les communes et autres EPCI sont en train de construire pour l'année 2022 leur budget primitif. Les plans, programmes et projets à venir doivent inclure dans la commande publique tous les enjeux liés à la biodiversité et se fonder sur une véritable prise en compte des enjeux de la biodiversité, par l'application stricte de la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » et par le choix des « Solutions fondées sur la Nature ». Le CESE pourrait, de manière forte opportune, saisir les préfètes et préfets de chaque département pour les inciter à mobiliser les élus dans cette réflexion collective et environnementale.

Cette ambition doit bien évidemment être portée à l'échelle européenne à l'heure où la France prendra dans quelques semaines la présidence de l'Union européenne. Durant ces mois de présidence, notre pays doit faire preuve d'une vraie ambition pour la biodiversité et être un catalyseur de protection des territoires les plus à risques. Il faut donc que le CESE par tous les moyens qui lui sont offerts puisse intégrer les volets de réflexion et d'actions que cette présidence de l'Union européenne ouvrira.

Enfin, au-delà de ces actions collectives, chaque citoyenne et citoyen doit pouvoir prendre sa propre part, chaque jour, dans son travail, dans son foyer... à ce combat qui redémarre pour cette nouvelle stratégie nationale sur la biodiversité.

Ce sont avec « les petites pierres que l'on traverse la grande rivière ». Ces gestes du quotidien doivent être conjugués avec toutes les actions de formation liées aux espaces éducatifs : écoles, collèges et lycées, formation permanente, club, espace de rencontres, associations. Ces gestes simples sont ceux qui vont de « la bactérie à l'océan, de l'insecte à la forêt » et nous devons créer un socle de formation permanent sur la transition écologique mettant sur le même pied d'égalité les problématiques du climat et ceux de la biodiversité.

Aujourd'hui le groupe des associations revendique cette reconquête de la biodiversité dans laquelle les acteurs associatifs ont un rôle majeur à jouer. C'est le sens de notre engagement pour porter et soutenir cette résolution votée par notre groupe.